

Termes de Référence relatifs à la recherche d'un cabinet d'audit pour vérification des dépenses dans le cadre d'un contrat de subvention

Projet : « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants »

Contrat N°2022-440-079

Organisme : Ai.Bi. Maroc

Ai.Bi. Amis des Enfants est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération pour le développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Établissements de Protection Sociale. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

L'association met en œuvre des projets visant la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile (afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l'intérieur des EPS mais aussi de réinsertion familiale, et d'intermédiation sociale et professionnelle) ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale (afin de prévenir l'abandon de leurs enfants) ; les enfants en contact avec la loi (pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle).

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, dont la Plateforme CDE – Convention Droits de l'Enfant – Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ce réseau réunit des associations qui opèrent au Maroc au profit des enfants vulnérables et ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

1. Projet : S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants

Le projet a pour objectif de relever les défis auxquels sont confrontées les associations responsables de la gestion des structures d'accueil et de protection des enfants abandonnés et à risque d'abandon, ainsi que des mères célibataires au Maroc. Ces structures font face à des difficultés pour assurer un développement sain des bénéficiaires et les accompagner vers une transition hors du système de protection publique.

Il vise à améliorer la situation des enfants vulnérables au Maroc tout mettant en place des programmes de formation destinés aux familles, aux travailleurs sociaux et aux médias et axés sur

des thèmes comme la parentalité positive, la prise en charge des enfants vulnérables, l'intermédiation sociale ainsi que l'éthique des médias. Ensuite, le projet ambitionne de créer des services d'accompagnement psychosocial et juridique dédiés aux enfants et familles en situation de vulnérabilité. Enfin, une campagne de sensibilisation sera menée directement par les enfants et des rapports de plaidoyer sur la situation de l'enfance au Maroc seront élaborés pour soumettre des recommandations au Comité des Droits de l'Enfant.

Budget prévisionnel global du projet: 315.788,00 €

2. Contexte

Dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, cofinancé par l'Union européenne, une vérification rigoureuse des dépenses engagées est nécessaire afin de garantir la conformité aux normes et aux directives de l'Union européenne.

Dans cette perspective, Ai.Bi. Maroc est à la recherche d'un cabinet d'audit expérimenté et compétent pour assurer la vérification indépendante des dépenses liées à ce projet.

3. Objectif de la consultation

Le cabinet sélectionné sera chargé d'examiner les documents financiers, les justificatifs de dépenses, les factures, ainsi que toute autre pièce comptable pertinente. La vérification devra être réalisée en stricte conformité avec les règles et les réglementations financières de l'Union européenne.

Le cabinet d'audit devra être en mesure de fournir une assurance indépendante quant à la régularité des transactions, à la conformité avec les procédures de l'Union européenne, et à la détection éventuelle de tout risque de non-conformité et erreurs.

La mission sera divisée en deux moments clés :

1. Vérification de dépenses Intermédiaire (entre Mai et Juin 2024) :
 - Examiner les dépenses engagées au cours de la première année du projet.
 - Vérifier la conformité des dépenses aux procédures de l'Union européenne.
 - Identifier les éventuels risques et erreurs de non-conformité et formuler des recommandations.
 - Produire un rapport intermédiaire de vérification des dépenses (conformément au modèle de l'UE)
2. Vérification de Dépenses Finale (entre Juin et juillet 2025) :
 - Examiner l'ensemble des dépenses engagées pendant la durée du projet.
 - Assurer la conformité finale aux règles et réglementations de l'Union européenne.
 - Identifier toute irrégularité potentielle ou risque résiduel.
 - Produire un rapport final exhaustif (conformément au modèle de l'UE) comprenant les constatations, les recommandations, ainsi qu'une liste des erreurs.

4. Tâches Attendues pour les Deux Vérifications

1. **Examen des documents financiers** : passer en revue tous les documents financiers, y compris les états financiers, les rapports de dépenses, et les factures.
2. **Vérification des justificatifs de dépenses** : examiner en détail les justificatifs de dépenses pour garantir leur validité et leur conformité.

3. **Conformité aux procédures financières** : évaluer la conformité des dépenses aux procédures de l'Union européenne à chaque étape de la mission.
4. **Rapports de Vérification** : produire des rapports détaillés après chaque vérification, mettant en évidence les constatations, les recommandations, et les mesures correctives éventuelles.

5. Compétences Requises :

- Expérience avérée dans la vérification des dépenses de projets financés par l'Union européenne.
- Connaissance approfondie des règles et des réglementations financières de l'Union européenne.
- Expertise en audit financier et capacité à identifier les risques de non-conformité.

6. Composition du dossier de candidature

- 1) Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier ;
- 2) Un CV mettant en évidence l'expérience pertinente dans le domaine de la vérification des dépenses ;
- 3) Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de la prestation, en lien avec la méthodologie proposée ;
- 4) Un dossier administratif du/de la consultante.

7. Candidature :

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier par e-mail, mentionnant en objet : « **Candidature vérification de dépenses** » à l'adresse email suivant : aibicandidature1@gmail.com.

8. Date limite de candidature :

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le **30 Novembre 2023**, à 18h (heure du Maroc).

En tant qu'association ayant pour vocation de défendre les droits des enfants, Ai.Bi. Maroc applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'Exploitation et Abus Sexuels, la discrimination, la maltraitance, etc. Toutes ces formes de maltraitance sont incompatibles avec les normes, valeurs, principes et standards universellement reconnus et sur lesquelles repose notre association.